



Problème plainte caf

Par **Linalina**, le **24/11/2020** à **00:16**

Bonjour

Je vous contacte car cela fait un moment que je ne dors plus.

La raison est la suivante alors que mon bébé avait 3 mois en 2018 j" ai recherche en vain un mode de garde pour reprendre le travail.

Avec mon compagnon nous avons pensé à notre ancienne voisine (assistante maternelle agréée nous avons sympathisé en tant que voisins)

Mon bébé étant le numéro 1 Et ne connaissant rien au fonctionnement de paje emploi jai donne mes identifiants à cette dame car je pensais bêtement quil fallait faire une déclaration visant à dire quelle allait prochainement garder mon fils...

Il était convenu quelle garde mon petit entre début mars et avril la période restait à déterminer dans ce créneau...jai donc signalé quelle allait sûrement être amené à garder mon petit reçu les identifiants que je lui ai communiqué pour être prête le jour J.

Je nai rien vu venir, la connaissant ainsi que ses petits,elle ma demande une avance avant même de garder mon petit se disant dans le besoin l'équivalent de la moitié de la paje , mon compagnon lui a avance une somme mais moins que la moitié.

Entre temps jai eu des soucis avec une voiture que nous venions de lui acheter j'envisageais des poursuites ...

Jai également constaté que mes frais de garde correspondraient quasiment à mon salaire car c'était un mi temps mon aide caf n'étant pas importante jai donc dun commun accord avec mon compagnon dit à celle ci en l'espace de 10 jours que la garde n'aurait pas lieu je lai également invité à annuler toute déclaration quelle aurait pu faire dune garde à venir....

Je venais de vendre un restaurant sans crédit d'acheter sa voiture cash je ne courais vraiment pas après 290 e de paje....

En avril jai reçu 1 seul et unique versement paje

Je pensais que tout cela setait croisé je nai pas vu de gravité étant débordée je me suis dit qu'ils allaient sûrement faire comme en cas d'indu se resservir sur les prestations à venir ou m'envoyer encourrier m'indiquant à qui rembourser caf ou urssaf...

En août je reçois un courrier me demandant si cette dame avait travaillé pour moi en mars j'ai donc réagi de suite et répondu qu'effectivement c'était prévu mais cela ne s'est pas fait et c'est d'ailleurs pour cette même raison qu'il n'y a pas eu de contrat pas de garde pas de contrat...je leur explique tout et demande comment procéder pour le mois d'indemnité j'ai remboursé dans la foulée fin août début septembre les 290€

Ensuite je me retrouve convoqué au commissariat pour escroquerie en tant que témoin j'explique tout...

Ensuite 1 an après auditionné mis cette fois comme suspect libre car j'apprends que cette dame faisait de fausses déclarations

De ce que j'ai compris elle s'entendait avec des parents connaissances déclarait garder leurs enfants pour de faux et ils partageaient la prestation de la car et ce pendant des années puis elle touchait des indemnités de la CPAM aussi la totale....

Je n'étais pas au courant pire ils m'apprennent qu'avec mes identifiants elle s'est faite une fiche de paie pendant 1 mois à mon insu bien-sûr....

J'ai demandé pourquoi j'étais suspecté et cette dame sûrement par vengeance ma mise dans le lot à dire que je souhaitais magouille avec elle mais que je me suis désisté ensuite....et que j'ai partagé ma cmg avec elle d'un commun accord ce qui est totalement faux...

Je pouvais m'attendre à tout sauf à me retrouver dans une telle histoire.

J'ai toujours été droite pas de contraventions de casier judiciaire j'ai une prépa militaire 3 ans de police nationale et des années d'expériences dans la sécurité privée...

On m'a prise en photo prise mes empreintes comme si j'étais déjà coupable je suis rentrée mes voisins policiers d'ailleurs sont venus totalement tétanisé en rentrant chez moi choquée par ce qui venait de m'arriver...les policiers sont venus dis que je ne pouvais plus exercer et que je devais attendre d'être jugée.....mais où vas-tuj'ai sûrement été naïve sur ce coup mais je ne suis pas une escroque je ne mens pas....j'ai 2 petits bébés je ne veux pas aller en prison pour ce que je n'ai pas fait...j'ai rencontré une avocate qui m'a dit il y a un an sans voir le dossier que je n'irais pas en prison mais j'ai très peur je suis de nature hypersensible et angoissée depuis que je suis maman je n'ai pas eu affaire à la justice jusque maintenant j'aimerais vraiment savoir si je vais aller en prison alors que je n'ai rien fait....je ne dors plus depuis cette histoire tout cela m'a profondément choqué moi qui ai toujours été du côté de la justice

D'autre part j'aimerais pouvoir exercer de nouveau dans mon métier....

Par **jodelariege**, le **24/11/2020** à **08:43**

bonjour

vous n'irez sûrement pas en prison car elles sont pleinesil faut avoir fait des choses bien plus graves....

Par **P.M.**, le **24/11/2020** à **09:11**

Bonjour,

Il faudrait faire confiance dans la Justice et si votre dossier est bien traité, en ayant remboursé spontanément la CAF, vous ne devriez pas avoir une peine importante voire aucune peine...

Il faudrait savoir par qui vous a été notifiée l'interdiction d'exercer votre métier et si c'est par écrit...

La prise d'empreinte et de photos fait sans doute partie de la procédure mais jusqu'à une condamnation éventuelle, vous êtes présumée innocente...

Par **Linalina**, le **24/11/2020** à **10:11**

Merci pour vos retours non justement ils m'ont informé verbalement de ce fichage et m'ont dit que je ne pourrais plus exercer ce que je trouve étrange sans jugement....ce fut lors de la seconde audition en février et depuis j'attends toujours soit un retour du tribunal soit un classement sans suite l'avocate que j'ai rencontrée sur mes propos m'a dit quelle trouverait abusé que je me retrouve au tribunal correctionnelmais que c'est possible dans la mesure où je me retrouve dans un dossier où il y a plusieurs impliqués et que le parquet peut en gros ne pas me voir dans le dossier ou ne pas s'ennuyer et envoyer tout le monde au tribunal....Par contre je suis la seule qui n'a rien avoué dedanstous les autres sont coupables et ont plaidé coupable pour comparaître en CRPC et éviter le tribunal moi je n'ai pas voulu avouer alors que je n'ai rien fait du moins je n'ai escroqué personne et j'ai remboursé bien avant de me retrouver convoqué au commissariat

Par **P.M.**, le **24/11/2020** à **11:15**

Si vous n'avez pas de notification écrite à mon avis, vous pouvez toujours exercer...

Je pense que ce serait bien que vous gardiez le contact avec cette avocate (ou un(e) autre)...